



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 15 mai 2020

Délibération n°22-2020 : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 6 mars 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université et notamment les articles 5 et suivants ;

Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment l'article 1.3.5 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 6 mars 2020.

Membres en exercice : 30 Membres présents : 19 Membres représentés : 3
--

Suffrages exprimés : 16 - Pour : 16 - Contre : 0
--

Abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote : 3

Visa du Président

Jean Peeters

<u>Documents en annexe</u> : Procès-verbal adopté de la séance du Conseil d'administration du 6 mars 2020.
--